



Droit à la vie privée en famille pour les mineurs (Adolescents)

Par **Firestar**, le **08/06/2020** à **21:03**

Bonjour,

Je suis un adolescent de 15 ans, et durant une confrontation avec ma génitrice, elle a dit, je cite, " On est pas obligé de respecter ton intimité ! Dans la plupart des familles ca se passe pas comme ca, les gamins ont pas d'intimité et à 16-17 ans ils claquent la porte et se retrouvent à la rue ! Mais ca se passe pas comme ca chez nous ! ".

La question que je me pose est la suivante.

En tant que mineur, ai-je le droit à la vie privée, et son autorité parentale surpasse-t-elle ce dit droit ?

Par **janus2fr**, le **09/06/2020** à **09:40**

[quote]

En tant que mineur, ai-je le droit à la vie privée,

[/quote]

Bonjour,

Qu'entendez-vous par "vie privée" ?